

dans le ressort de leurs juridictions. Le document ci-dessus reproduit est un des nombreux exemples de la revendication royale. Ce brevet du don pur et simple des biens d'un bâtard mort sans enfants et sans tester fait par le souverain en considération de ses services militaires, à Claude d'Amanzé, baron de Chauffailles¹, d'une famille chevaleresque du Mâconnais, ne fut valable qu'après la sentence d'adjudication rendue par la sénéchaussée.

¹ Voir d'Hozier, Paillot, Le Laboureur, Arcelin, etc. Cette illustre famille s'est éteinte au dix-huitième siècle.

V. DE V.
